



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret modifié n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** la charte des examens applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jurys en date du 1^{er} décembre 2025 de Monsieur le Directeur de l'IAE ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°746/2025/DE

A R R E T E

ARTICLE 1 - Le jury du **Master 1 Management de l'Innovation**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Gauthier CASTERAN - PR	Mariyam LAKHAL- MCF
Vice-Président	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF	Alain MENUDIER - MCF
Membre	Martine HLADY-RISPAL - PR	Anne DELAUNAY - PAST

ARTICLE 2 - Le jury du **Master 2 Management de l'Innovation**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Martine HLADY-RISPAL - PR	Anne GOUJON BELGHIT - PR
Vice-Présidente	Gauthier CASTERAN - PR	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF
Membre	Mariyam LAKHAL - MCF	Alain MENUDIER - MCF

ARTICLE 3 - Le jury du **Master 1 Comptabilité, Contrôle, Audit**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Bernard HERAUD - PRAG	Martine HLADY-RISPAL - PR
Vice-Président	Philippe PASQUET - MCF	Anne GOUJON BELGHIT - PR
Membre	Gauthier CASTERAN - PR	Sylvestre POINTUD - PRAG

ARTICLE 4 - Le jury du **Master 2 Comptabilité, Contrôle, Audit**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Président	Philippe PASQUET - MCF	Martine HLADY-RISPAL - PR
Vice-Président	Bernard HERAUD - PRAG	Vincent LAGARDE - MCF
Membre	Gauthier CASTERAN - PR	Sylvestre POINTUD - PRAG

ARTICLE 5 - Le jury du **Master 1 Métiers de la Banque de Détail**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :



	Titulaires	Suppléants
Présidente	Anne GOUJON BELGHIT - PR	Martine HLADY-RISPAL - PR
Vice-Président	Hadrien NARBONNE - PRAG	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Alain SAUVIAT - PR	Alain MENUUDIER - MCF

ARTICLE 6 - Le jury du **Master 1 Management des Organisations de Santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Audrey BECUWE - MCF
Vice-Présidente	Mariyam LAKHAL - MCF	Chrystèle BARRET - PAST
Membre	Alain MENUUDIER - MCF	Anne DELAUNAY - PAST

ARTICLE 7 - Le jury du **Master 2 Management des Organisations de Santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Mariyam LAKHAL - MCF	Anne DELAUNAY - PAST
Vice-Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Anne GOUJON BELGHIT - PR
Membre	Alain MENUUDIER - MCF	Audrey BECUWE - MCF

ARTICLE 8 - Le jury du **Master 2 Management des Organisations de Santé - Management des Etablissements de la Santé et du Social Parcours IFCS**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Anne GOUJON BELGHIT - PR	Mariyam LAKHAL - MCF
Vice-Présidente	Sandra MOULAY-LEROUX - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Membre	Vincent CHAGUE - MCF	Valérie DEREUDRE - Extérieur

ARTICLE 9 - Le jury du **Master 2 Management et Administration des Entreprises – ENSIL/Pharmacie/3iL**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

	Titulaires	Suppléants
Présidente	Isabelle SAUVIAT - MCF	Gauthier CASTERAN - PR
Vice-Président	François GRAVIÉ-PLANDÉ - MCF	Vincent LAGARDE- MCF
Membre	Martine HLADY-RISPAL - PR	Philippe PASQUET - MCF

ARTICLE 10 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IAE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 1^{er} décembre 2025

Pour le Président de l'Université et par délégation,
le Vice-Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Alexandre MAÎTRE

≤

Copies délivrées par courriels à :

. M. le Directeur de l'IAE.
. Mme la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.